



Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mercredi 10 avril 2019

DOSSIER DE PRESSE

Création d'un dispositif d'accueil des victimes d'agression au Centre hospitalier Gaston-Bourret

Philippe Germain, président du gouvernement, Thierry Lataste, haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, Alexis Bouroz, procureur de la République en Nouvelle-Calédonie et Dominique Cheveau, directeur du centre hospitalier Gaston-Bourret, ont signé mercredi 10 avril au gouvernement, une convention de mise en œuvre d'un dispositif d'accueil des victimes qui sera installé au CHT Gaston-Bourret.

Cette signature s'est déroulée en présence de Nicole Robineau, présidente de la commission des droits de la femme et de la famille du Congrès, et de Jacqueline Bernut, présidente du conseil d'administration du CHT Gaston-Bourret.

Objectif de la structure

Inspiré d'une expérience menée au CHU de Bordeaux, permettant dans un même lieu l'évaluation, l'information et l'accompagnement des victimes d'agression autour d'une prise en charge élargie (psychologique, sociale, de médecine légale et juridique 24h/24), le dispositif d'accueil des victimes du CHT Gaston-Bourret aura pour objet d'accueillir les victimes de violences, de procéder à une première prise en charge médicale, d'identifier leurs besoins (hébergement, aide sociale, etc.), de les accompagner dans leurs démarches et de les orienter, si elles le souhaitent, vers les services de police et de gendarmerie pour un dépôt de plainte. Le Collectif des médecins judiciaires, qui assure les missions de médecine légale en Nouvelle-Calédonie, sera ensuite sollicité par les magistrats ou les officiers de police judiciaire.

Il s'agit dans un premier temps d'expérimenter le dispositif, de le faire monter en puissance et de développer le travail en réseau avec les différents partenaires. Le procureur de la République et le Collectif des médecins judiciaires (CMJ) seront ainsi étroitement associés au dispositif.



Les missions du dispositif d'accueil des victimes

Plus précisément, le dispositif d'accueil des victimes du CHT Gaston-Bourret devra assumer les missions suivantes, en complément des missions effectuées par le CMJ relatives à la médecine légale du vivant :

- accueillir en première intention des victimes de violences physiques, psychologiques ou d'agression sexuelle ;
- offrir un accueil et un accompagnement pluridisciplinaire au plus près de l'événement traumatique ;
- encourager les procédures judiciaires ;
- orienter les victimes et assurer le relais avec les partenaires et organismes dédiés à l'aide aux victimes (interlocuteurs privilégiés du dispositif) ;
- repérer des situations de violence ;
- dispenser des conseils juridiques aux victimes ;
- assurer l'observation statistique et scientifique du phénomène de violence.

Le rôle du gouvernement et de l'État

Le contrat État-intercollectivités 2017-2021 intègre le financement de cette opération. A compter de 2019 et jusqu'à la fin de l'année 2021, le CHT bénéficiera d'une subvention annuelle plafonnée à 21,2 millions de francs pour l'installation et le fonctionnement du dispositif. La Nouvelle-Calédonie et l'État co-financent donc cette opération à raison respectivement de 20 et 80 %.

Le rôle du CHT

Le CHT est chargé de la mise en œuvre opérationnelle du dispositif. Il met à disposition ses locaux, au sein du pôle mère-enfant du Médipôle, et recrutera une équipe pluridisciplinaire (médecin, infirmière, psychologue, assistante sociale, etc.).

Il agit prioritairement sur la « primo-prise en charge » psycho-sociale et juridique et l'orientation adaptée des victimes d'agression.

Karine Destours, coordinatrice du dispositif

Karine Destours, en poste depuis le 1^{er} avril 2019, a pour mission de concrétiser la mise en œuvre d'un parcours de prise en charge fluide des victimes. Elle sera en charge d'élaborer les protocoles de collaboration avec les partenaires (CMJ, associations, provinces, autorités judiciaires, CHS, etc.) et de proposer la composition de l'équipe pluridisciplinaire qui accompagnera les victimes (assistante sociale, psychologue, autre...).



Elle travaillera étroitement avec le comité de pilotage du projet, qui validera ses orientations et grandes étapes. Le copil est composé du président du gouvernement qui le préside, du haut-commissaire de la République, du procureur de la République, de la présidente du conseil d'administration du CHT, des présidents des provinces et d'une personnalité qualifiée désignée par le gouvernement.

Juriste de formation, Karine Destours a notamment travaillé pour le Relais (centre de traitement des violences conjugales et intrafamiliales de la province Sud), le Centre de Conseil Familial (CCF) et la Direction provinciale de l'Action sanitaire et sociale (DPASS).

* *
*